

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDES:

TOUTE CONFIRMATION DE COMMANDE DE NOTRE PART IMPLIQUE L'ADHESION DE L'ACHETEUR A NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE. DANS LA MESURE OU L'ACHETEUR NE FAIT PAS CONNAITRE SON OPPOSITION A L'UNE QUELCONQUE DES STIPULATIONS FIGURANT SUR NOTRE ACCUSE DE RECEPTION, IL S'ENSUIT QU'IL EST TACITEMENT D'ACCORD; CE FAISANT, IL NE PEUT SE PREVALOIR DE CLAUSES CONTRAIRES, MEMES SI CELLES-CI FIGURENT SUR SES DOCUMENTS COMMERCIAUX.

TOUTEFOIS, DANS CERTAINS CAS, DES DEROGATIONS PEUVENT ETRE ENVISAGEES D'UN COMMUN ACCORD. TOUTE COMMANDE PASSEE NE DEVIENT EXECUTOIRE QU'APRES RECEPTION DE NOTRE ACCUSE DE RECEPTION.

PRIX:

NOS PRIX SONT CALCULES SUR LA BASE DES QUANTITES INDIQUEES. CELLES-CI NE PEUVENT ETRE MODIFIEES SANS NOTRE ACCORD PREALABLE. NOS PRIX NE PEUVENT ETRE MIS EN CAUSE A LA SUITE D'UNE CONSTATATION DE VARIATION DANS LES DIMENSIONS OU LES MASSES; CELLES-CI ETANT COMPRISES DANS LES TOLERANCES ADMISES PAR LA PROFESSION.

SELON LES NECESSITES DU TRANSPORT, LES PRODUITS PEUVENT ETRE PROTEGES, EMBALLEES OU RECEVOIR UN EMBALLAGE TYPE EXPORTATION MOYENNANT UNE MAJORATION DE PRIX. LES EMBALLAGES FACTURES NE SONT PAS REPRIS. SAUF STIPULATION CONTRAIRE, TOUTES NOS FOURNITURES SONT FACTUREES AU PRIX EN VIGUEUR AU JOUR DE LA LIVRAISON.

LES MODIFICATIONS APPORTEES AUX TARIFS DES TRANSPORTS, AUX TARIFS DOUANIERS, AU REGIME FISCAL, AUX CHARGES LEGALES SUR LA BASE DESQUELLES NOS VENTES SONT EFFECTUEES ENTRAINENT, LORS DE LA LIVRAISON, UNE REPERCUSSION CORRESPONDANTE SUR LES PRIX FIXES.

FACTURATION:

IL EST NECESSAIRE DE SE REPORTER A NOS SPECIFICATIONS TECHNIQUES QUI FONT PARTIE DES PRESENTES CONDITIONS DE VENTE.

LES MATERIELS ET OUTILLAGES, FABRIQUES OU UTILISES PAR NOS SOINS, RESTENT NOTRE PROPRIETE, MEME SI UNE PARTICIPATION AUX FRAIS EST FACTUREE A L'ACHETEUR.

LIVRAISON:

NOS DELAIS D'EXPEDITION S'ENTENDENT A COMPTER DE LA DATE DE RECEPTION DE LA COMMANDE ET SONT THEORIQUEMENT DE 3 SEMAINES. LES CAS DE FORCE MAJEURE AUTORISENT LA SUSPENSION ET RETARDENT L'EXECUTION DES COMMANDES, CONTRATS OU MARCHES, ET PEUVENT ENTRAINER DES MODIFICATIONS D'EXECUTION, DE LIVRAISON, MAIS AUSSI DE PRIX ET CONDITIONS PREVUES.

RECEPTION:

LE CONTROLE QUALITE EST FAIT AU DEPART, CE QUI, DANS TOUS LES CAS, NOUS VAUT DECHARGE COMPLETE ET DEFINITIVE, DES LA MISE EN PLACE DES FOURNITURES SUR WAGON, CAMION DANS NOS USINES OU DEPOTS.

TRANSPORT:

NOUS ENGAGEONS LES DESTINATAIRES A FAIRE LA RECONNAISSANCE EXACTE DES MARCHANDISES A L'ARRIVEE, ET, EN CAS D'AVARIES OU MANQUANTS, A ADRESSER UNE RECLAMATION ECRITE AU TRANSPORTEUR SOUS UN DELAI DE 48 HEURES.

PAIEMENT:

LE MONTANT DE NOS FACTURES EST PAYABLE A NOTRE SIEGE SOCIAL. NOS MANDATS OU L'ACCEPTATION DE MODALITES DE PAIEMENT NE MODIFIENT EN RIEN CETTE CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION. EN CAS DE PAIEMENT TARDIF, LES INTERETS DE RETARD COURENT DE PLEIN DROIT A PARTIR DE L'ECHÉANCE. TOUT MARCHÉ PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ PAR NOUS COMME ANNULÉ DE PLEIN DROIT, FAUTE DE PAIEMENT DANS LES DÉLAIS CONVENUS. EN CAS DE NON-PAIEMENT À L'ÉCHÉANCE, LA TOTALITÉ DE NOTRE CRÉANCE DEVIENT EXIGIBLE. AUCUNE RECLAMATION DE LA PART DE L'ACHETEUR N'ENTRAÎNE MODIFICATION OU SUSPENSION DE PAIEMENT DE NOTRE FACTURE. TOUT DÉFAUT DE PAIEMENT À LA DATE PRÉVUE ENTRAÎNE DE PLEIN DROIT L'EXIGIBILITÉ D'UNE INDEMNITÉ FIXÉE À TITRE DE CLAUSE PÉNALE À 20% DE LA SOMME IMPAYÉE, SANS QUE CETTE CLAUSE NUISE À L'EXIGIBILITÉ IMMÉDIATE DE LA CRÉANCE. EN OUTRE, TOUTE SOMME IMPAYÉE SERA PRODUCTRICE D'INTERETS DE RETARD AU TAUX DE 1.5% PAR MOIS, A COMPTER DE LA DATE D'ECHÉANCE.

RESERVE DE PROPRIETE:

EN CAS DE NON-PAIEMENT DU PRIX ECHU DANS UN DELAI D'UN MOIS, LE CONTRAT DE VENTE SERA RESOLU DE PLEIN DROIT ET SANS SOMMATION. LES EFFETS DE LA RESOLUTION REMONTENT AU JOUR DE L'ARRIVEE DU TERME PREDECIT.

JURIDICTION:

EN CAS DE CONTESTATION, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DU SIEGE SOCIAL EST SEUL COMPETENT, MEME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.
